



CHARGE DE TRAVAIL

La charge de travail est un enjeu principal dans cette ronde de négociation. Comme disait un membre du personnel scolaire : « Je suis devenu une machine à marquer. »

Voici ce que la direction a dit :

Garder le libellé de la charge de travail tel qu'il existe dans la convention collective. Sinon, toute amélioration demandée par le personnel scolaire sera acceptée seulement si la négociation individuelle de la charge de travail est incorporée dans le contrat. La seule protection qui reste pour la qualité de l'éducation et contre la charge de travail excessive serait les heures de contact d'enseignement annuelles. Les limites de contact hebdomadaires, la préparation, l'évaluation et les crédits de fonctions complémentaires seraient supprimés.

- Aucune de ces options ne peut résoudre les problèmes de charge de travail.
- Aucune de ces options ne protège ni améliore la qualité de l'éducation.
- La qualité de l'éducation continuera à baisser et peut-être de façon plus dramatique; même l'ACAATO l'avait avoué dans sa présentation au gouvernement.

Nous avons besoin de corriger et de mettre à jour la formule de charge de travail. Le statu quo ne suffit plus.

Le syndicat a proposé :

- d'ajouter un crédit au formulaire de charge de travail pour chaque étudiant se trouvant au-dessus du maximum de 150 (la clause d'échelle mobile);
- d'accorder aux enseignants le droit de déterminer les méthodes d'évaluation;
- d'ajouter un crédit approprié au formulaire de charge de travail pour l'enseignement électronique;
- d'ajouter un crédit approprié au formulaire de charge de travail pour l'évaluation, la rétroaction et la préparation; et
- d'éliminer les distinctions entre les enseignants postsecondaires et non postsecondaires.

VOTE DE GRÈVE : 17 FÉVRIER

Votez **OUI** !